



« Ce qui distingue d'emblée le pire architecte de l'abeille la plus experte, c'est qu'il a construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche ». (Marx)

SANIT'INFO

JUILLET 2018---N° 83

LETTRE D'INFORMATION DE LA SECTION APICOLE DU G. D. S DE LA LOIRE

EDITORIAL

Chers Amis Api !

Ravi de vous retrouver pour ce nouveau numéro « Sanit'Info ».

En ce printemps 2018, nous constatons une nouvelle fois que les années se suivent et se ressemblent...entre les vols de ruches, des pertes importantes dans certains ruchers allant de 30% à 100% des cheptels.

La faute à qui et quelles en sont les causes ?

Je répondrais « multifactorielles » !!!

Certains pointent les néo-nicotinoïdes, d'autre le varroa ou encore noséma-cerenaee, un hiver qui a joué les prolongations, un nourrissage qui a fait défaut...

Quelques en soient les raisons la situation reste inquiétante pour l'ensemble de la filière, et notre rôle est de vous accompagner dans la démarche sanitaire de votre rucher.

Il y a quelques semaines nous vous avons fait parvenir un questionnaire vous demandant vos souhaits de thèmes que vous aimeriez voir traités lors des temps de formation que nous nous étions engagés à mettre en place lors de l'Assemblée Générale.

Après études de vos réponses, qui ont été nombreuses, j'ai le plaisir de vous indiquer que conformément à nos engagements, un premier temps de formation a eu lieu le 7 juillet.

Les places étant limitées vous comprendrez que nous avons privilégié les personnes ayant répondu au questionnaire qui ont émis le souhait d'y assister et bien sûr les plus rapides à répondre ! (le groupe de plus de trente personnes a été constitué en quatre jours !)

Pour les autres adhérents vous ne serez pas en reste puisqu'une journée (gratuite), riche en thèmes abordés, va être organisée le 13 octobre prochain à Précieux...

Pensez à réserver votre journée.

Plus que jamais notre ambition est d'être à vos côtés, de vous guider...

Si ce n'est déjà fait, vous allez dans les prochaines semaines recevoir un appel de l'un de nos techniciens sanitaires apicoles afin de convenir d'un rendez-vous. Ce moment- là est un moment à privilégier. Il n'est en aucun cas intrusif mais fait d'échanges à caractère constructif, d'expériences et de partage.

Je vous invite à leur réserver le meilleur accueil !

En attendant de nous rencontrer prochainement, je vous souhaite de vivre pleinement votre passion et une excellente récolte.

Mickaël LEJEUNE Président su G.D.S Apicole

Récupérer sa commande

Vous avez tous noté le lieu où vous souhaitiez récupérer votre commande...pour rappel...

- A Roanne (Ets Besacier) **Le Vendredi 20 Juillet de 11h à 12h et de 16h à 17h.**
- A St Etienne (Centre Apiculture) **A partir du Lundi 23 Juillet**
- A la Coopérative de St Etienne à partir du **Vendredi 20 Juillet**
- A la Coopérative de Montbrison **le Samedi 21 Juillet**
- Au cabinet du Dr Vétérinaire STERCKX (Boën) à **partir du Vendredi 20 Juillet**

Commander encore, après le 30 Juin, c'est possible...

1°) Faire une demande de formulaire spécifique par téléphone au 0631102866 ou par mail : michel.francois.laurent@outlook.fr

2°) Envoyer le dossier complet en choisissant d'être livré à domicile (frais de port) ou de récupérer votre commande à Boën au Cabinet du Dr STERCKX.

JOURNEE DES TECHNICIENS SANITAIRES APICOLES

« En cette magnifique journée ensoleillée du 21 Avril 2018 se déroulait à MARCOUX la toute première rencontre de l'ensemble des TSA de la Loire (pour ceux qui ont bien pu se libérer). Une journée organisée par l'Animateur TSA de la Loire M. Pierrick Marnat accompagné du vétérinaire mandaté M. Jacques Sterckx.

Le matin fut consacré à l'intervention de Mme Cyrielle FRANCHI, Vétérinaire du GTV (groupement technique vétérinaire) sur les principes de base pour la lutte contre VARROA... et l'après-midi à la visite du rucher d'Antoine Colombo, servant de support à un atelier pratique dédié au comptage du varroa.

Un tour de table rapide, 18 TSA étaient présents ! Oui, 18 apiculteurs professionnels ou amateurs peu importe... mais 18 passionnés de l'apiculture et de l'abeille APIS MELLIFERA. Il y a tous les âges et toutes les professions aussi ; Chef d'entreprise, Artisans, Responsable de direction, Chirurgien, Agriculteur, Commercial, Retraité, et bien sûr Apiculteur professionnel. Un panel représentatif de la profession apicole en France : 94% des apiculteurs sont des amateurs et ils représentent 20% de la production totale de miel. Des proportions bien respectées au sein de l'équipe TSA de la Loire!

Notre abeille est en danger et c'est au travers de journées de ce type que nous améliorerons nos connaissances notamment en matière de lutte contre varroa.

L'un des rôles majeurs du TSA est justement de promouvoir les bonnes pratiques apicoles (notamment dans la lutte contre varroa), au travers des visites organisées dans le cadre du PSE.

Chacun s'est vu remettre une liste d'une trentaine d'apiculteurs adhérents du PSE. Dès aujourd'hui, le TSA correspondant à votre zone géographique va pouvoir vous appeler et vous proposer de fixer un rendez-vous de visite pour une rencontre sur le lieu de votre rucher. Le but est de faire connaissance, de comprendre vos problématiques (tant mieux s'il n'y en a pas), et de tisser un lien étroit avec le GDS Apicole pour être plus efficace et gagner en réactivité demain.

Je suis certain que vous leur réserverez le meilleur accueil ! Car rappelons le, un TSA est un apiculteur **bénévole** au service des autres apiculteurs professionnels et amateurs.
Sébastien MONIER, Secrétaire adjoint



ATELIER DE COMPTAGE VARROA, CE JOUR-LA

Un nouveau dispositif expérimental : L'O.M.A.A

L'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) est un dispositif récemment mis en place par les pouvoirs publics, à titre expérimental, en Bretagne et en Pays de Loire.

L'objectif de l'OMAA est d'abord de recenser le plus largement possible les problèmes de santé des abeilles, pour mieux les comprendre et les prévenir. Un guichet unique est ainsi à la disposition de tous les apiculteurs, dont les déclarations sont systématiquement traitées par un vétérinaire spécialisé.

Depuis fin 2017, environ 300 déclarations ont ainsi été analysées.

Des premiers résultats encore peu concluants

Les cas d'intoxication aigüe apparaissent rares : elle n'est suspectée que dans 6% des déclarations ;

De même, les dangers sanitaires de première catégorie¹ ne sont suspectés que dans 7% des cas.

Les autres déclarations - près de 90% ! – relèvent d'« autres troubles » : malgré les nombreuses visites diligentées sur le terrain, elles n'ont pu donner lieu à un diagnostic précis.

Chacun doit donc rester vigilant. Si les intoxications restent une préoccupation majeure, l'apiculteur doit aussi lutter contre toutes les menaces : la varroase reste la première.

Pour en savoir plus sur l'OMAA :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>



Missions et rôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) en apiculture

Issue de la fusion de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) et de la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF), la DDPP de la LOIRE couvre toutes les missions de ces deux précédentes entités.

En matière d'apiculture, la DDPP :

1) Gère et suit les maladies contagieuses des abeilles, appelées aujourd'hui Dangers Sanitaires de 1ère catégorie (DS1), au nombre de 4 à ce jour* et ce en relation avec le réseau des vétérinaires mandatés en apiculture et des TSA (Techniciens Sanitaires Apicoles).

Vous connaissez et rencontrez ces derniers lors des visites dans le cadre du PSE (Programme Sanitaire d'Elevage) de la section apicole du GDS (Groupement de Défense Sanitaire)

2) Intervient en collaboration avec le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) pour ce qui concerne les déclarations de suspicion d'intoxications phyto sanitaires, dans les ruchers.

3) Participe activement aux diverses réunions (Assemblée Générale, Conseils d'Administration) des organismes sanitaires tel que le GDS et sa section apicole.

4) Réalise des prélèvements dans le cadre du plan de surveillance et du plan de contrôle des produits apicoles. Vous pouvez ainsi être amenés à recevoir la visite d'un agent de la DDPP pour prendre des échantillons de vos produits.

*** *Loque américaine, Nosémose (Noséma apis), Tropilaelaps clareae (acarien cousin du varroa) et aethina tumida (petit coléoptère de la ruche)***

Pour rappel :

1ère remarque : ces deux derniers dangers (*Tropilaelaps* et *aethina*) ne sont pas encore présents en FRANCE.

2ème remarque : Le varroa et le frelon asiatique sont classés en danger sanitaire de 2ème catégorie (DS2) ; leur suivi n'est donc pas du ressort de la DDPP, mais confié aux organismes sanitaires.

Contacts DDPP de la LOIRE : Gérard ALIBERT 04 77 43 44 44 et 04 77 81 85 17

ddpp-pa@loire.gouv.fr et gerard.alibert@loire.gouv.fr

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**



Elle participe à : - La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

Une journée à Savigneux, autour de nos ruchers

Le G.D.S.A de la Loire organisait ce Samedi 7 Juillet une journée formation autour des questions relatives au Sanitaire dans nos ruchers, du nourrissage des abeilles , de l'essaimage et de la réglementation en matière de vente de miel et produits de la ruche.

Le programme, résultante d'une démarche participative de recensement des attentes et besoins auprès de plus de 40 adhérents, a permis de rassembler en quelques jours les inscriptions à cette journée, qui pour des raisons à la fois techniques (nombre de places limité par la capacité d'accueil de la salle) et à la fois par la méthode inter active et participative souhaitée.

C'est donc plus de trente personnes (32 exactement !) qui ont pu participer à cette journée animée par Michel TARDIEU, formateur et apiculteur Cantalien. Si la salle était comble, la participation active des présents a été réelle et les demandes et questions fusèrent jusqu'à la fin de la journée.

Le temps de la pause déjeuner (pris à l'ombre des marronniers sous un soleil éclatant) fut l'occasion pour chacun d'échanger à bâtons rompus sur le sujet du jour...tout en ayant, pour quelques-uns la plaisir de déguster la tarte provençale et le gâteau aux abricots de Marie-Jo !

Débutée à 9h30, après un café de bienvenue la journée se termina à 17h, heure à laquelle chacune et chacun quitta Savigneux pour retrouver son rucher familial !

Une autre journée formation est d'ores et déjà programmée le Samedi 13 Octobre...et un programme vous sera transmis courant Septembre...Alors, suivez nos mails et inscrivez-vous dès leur envoi, car les places sont toujours limitées, pour laisser une possibilité d'expression plus aisée à chacun, au sein d'un groupe plus restreint. (et les places s'envolent en 3 ou 4 jours ! alors, soyez réactifs)



L'ETAT DE QUELQUES RUCHERS DANS LA LOIRE

Les unes de la presse locale ont fait état, à juste titre, de mortalités inquiétantes et surtout nombreuses dans quelques ruchers...

Lors de nos entretiens avec des apiculteurs (à l'occasion de la formation du 7 juillet ou des commandes de produits de lutte contre le varroa,) ce n'est pas moins de 145 apiculteurs qui nous ont fait des retours précis quant à l'état de leur rucher...

Les constats sont simples et plutôt positifs, à priori...

Des ruches qui ont bien hiverné, qui étaient fortes à l'entrée et au sortir de l'hivernage,

Qui ont bien démarré la saison et ont produit du miel de manière assez exceptionnelle,

Des essaimages naturels maîtrisés...

Une bonne saison et très peu de mortalités en synthèse ! (hormis quelques ruches orphelines, quelques essaims trop faibles à l'entrée de l'hiver et qui n'ont pas passé l'hiver...)